Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 35 (1988)

Heft: 3

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La PCi de Bienne à l'heure des bilans

Mpl/C.S. Une longue journée de réflexion sérieuses, d'exposés enrichissants, mais aussi de joie et de bonne humeur, le tout couronné du traditionnel repas de fin d'année, tel a été le programme de ce mercredi 2 décembre, jour de présentation du rapport annuel de la Protection civile de Bienne.

La matinée était consacrée aux travaux pratiques, visant à faire le point sur l'exercice «Futuro», un plan de travail qui a débuté en 1987 et se poursuivra sur les deux prochaines années. Ce plan concerne la formation des cadres de quartier et la coordination entre les trois secteurs des douze quartiers que comporte la PCi de Bienne.

L'après-midi accueillait plusieurs conférenciers sur des thèmes très divers, qui ont retenu l'attention des quelque 160 personnes présentes. Nous

y reviendrons ci-après.

La nuit tombait quand M. François Grosclaude, chef de la PCi de Bienne, a salué, dans son discours final, les personnalités officielles qui avaient répondu à l'invitation, représentants de la commune, du district, des autorités militaires et des offices cantonal et fédéral de protection civile. Il a félicité également les membres qui quittent la PCi cette année, à l'âge de la retraite, et a remis les oscars du mérite à M. Franz Reist, actuellement chef de l'Office cantonal de protection civile, pour les neuf années passées à la tête de la PCi de Bienne, et à MM. et Mme Walter Schiess, Max Güngerich et Gertrud Hofmann pour leurs 25 ans de service. Photos, apéritif et repas ont clos cette

journée de travail et de réflexion, qui avait plutôt l'allure et l'ambiance d'une

Tchernobyl encore et toujours

vraie fête!

Le premier orateur à prendre la parole durant l'après-midi fut M. Peter Gerber, chef du service de protection atomique-chimique (SPAC). Sur le thème: «La radioactivité en Suisse après Tchernobyl et les conséquences pour la PCi», M. Gerber a illustré par des schémas très simples le fonctionnement d'une centrale nucléaire et le principe de la radioactivité, en rappelant qu'il existe deux formes de radioactivité, l'une naturelle, émanant de la terre et du cosmos, l'autre artificielle (TV, médecine, armes et centrales nucléaires...) qui ne représente que le 40 % de la radioactivité ambiante totale.

Les calculs des laboratoires fédéraux estiment que l'accident de Tchernobyl



M. François Grosclaude (à droite), chef de la PCi de Bienne, remet l'oscar du mérite à M. Franz Reist, actuellement chef de l'Office cantonal bernois de protection civile. (Photo R. Koella)

a représenté 4,1% de la radioactivité annuelle enregistrée dans notre pays en 1986. Selon les normes en vigueur, le SPAC intervient lorsque la radioactivité dépasse le seuil de 20000 milirem. En dessous de ce chiffre, la radioactivité ne porte pas atteinte à l'organisme humain. Or la dose de radioactivité due à Tchernobyl ne devrait pas dépasser 300 milirem pendant les 20 prochaines années. En conséquence, aucune intervention de la PCi ne se justifiait sur territoire helvétique.

Par contre, il pouvait être judicieux de protéger, à titre préventif, certaines catégories de personnes, telles que les malades, enfants et femmes enceintes, de la radioactivité secondaire contenue dans la nourriture, irradiée par les retombées radioactives sous forme de pluies.

Et M. Gerber de rappeler qu'en cas de catastrophe chimique ou nucléaire, la

population devait s'enfermer au plus vite, chez elle ou dans la maison la plus proche, allumer la radio et attendre les instructions. La PCi n'étant opérationnelle qu'après 2 ou 3 jours d'organisation.

Remettre l'église au milieu du village

L'exposé qui suivait était présenté par M. Michel Juillerat, de l'Office cantonal de protection civile, et illustrait l'engagement de la PCi en temps de paix. La question centrale concerne la mobilisation de la PCi lors de catastrophes naturelles ou chimiques. Deux éléments sont à considérer: la nature du danger et le temps disponible pour réagir.

Actuellement, une occupation «urgente» des abris exige de 12 à 24 heures d'organisation. Une grande perte de temps provient de l'absence de plan d'attribution des places, plan qui existe cependant déjà dans certaines communes. Lors de catastrophes naturelles ou chimiques, c'est le système des alarmes qui entre en action le premier. De la centrale d'alarmes de Zurich, tous les centres cantonaux sont avertis, via la police cantonale de Zurich, puis les postes de district et les communes. L'information à la population est donnée par les programmes radio officiels, quart d'heure après environ un l'alarme.

La protection civile n'intervient jamais immédiatement, ce n'est pas son travail. En cas d'inondations, de glissements de terrains, de fuites chimiques, de pollution de rivière, etc., interviennent les sapeurs-pompiers, la police, éventuellement la REGA, voire l'armée. En effet, il est inutile de mobiliser les membres de la PCi, engagés normalement dans la vie professionnelle, alors que le danger, l'ampleur des dégâts, les moyens de lutter et de reconstruire ne sont ni connus, ni définis.

Pour appuyer ses paroles, M. Juillerat a rappelé les événements de juillet 1985,



De gauche à droite: Walter Schiess, Gertrud Hofmann et Max Güngerich: 25 ans au service de la protection civile. (Photo R. Koella)

à Schwarzenbourg BE, où un violent orage avait provoqué éboulements, inondations, coupures de courant, évacuation de personnes et de bétail, etc. L'intervention de la PCi fut considérable (env. 10000 jours de travail) mais pas immédiate. En effet, il fallait d'abord évaluer les dégâts, mobiliser les personnes engagées, les équiper en matériel, en subsistance, leur trouver un logement, des véhicules, organiser les travaux, former rapidement les chefs de section, afin de fournir un travail efficace et utile, au bon endroit et au bon moment.

Dans son discours final, M. Grosclaude a, par ailleurs, annoncé la décision de Mme Kopp de rendre public le rapport établi par un groupe de travail, composé de spécialistes (dont M. Grosclaude) et qui devait étudier dans quelles mesures et dans quelles conditions la PCi pouvait être engagée dans les secours urgents en cas de catastrophes naturelles et chimiques.

«Spirit-of-Bienne»

«Spirit-of-Bienne», c'est le nom du véhicule solaire construit par l'Ecole d'ingénieurs de la ville, dont le directeur, M. Fredy Siedler était présent, ce mercredi 2 décembre. D'une part pour raconter l'aventureuse traversée réalisée par l'équipage suisse à travers l'Australie. D'autre part, pour entretenir l'assemblée sur l'équipement des

abris antiatomiques, en rappelant qu'au 31 décembre 1995, tous les abris d'immeubles locatifs et d'entreprises devront être équipés par les propriétaires, de lits (claies de bois) et de W.-C. chimiques.

«Spirit-of-Bienne», c'est aussi l'ambiance sympathique et décontractée, l'esprit d'engagement et de sérieux empreint de camaraderie et d'humour, qui unissent tous les membres de la PCi, et de plus dans un bilinguisme parfait. Le nombre impressionnant de jours de service accomplis et les trois abris en cours de réalisation, qui devraient totaliser quelque 1060 places protégées, ne sont que des exemples probants du dynamisme de la PCi de Bienne.

L'Interview Les femmes dans la protection civile

Mpl/C.S. En relation avec le thème central de ce numéro, les femmes dans la protection civile, nous avons recueilli le témoignage d'une femme engagée dans la vie politique de son village, l'une des cinq femmes-syndics du canton de Vaud, Mme Marianne Fritsch, de Gingins.

Malgré son scepticisme quant à l'utilité de la PCi, Mme Fritsch nous a reçu très cordialement. Et il nous a semblé intéressant pour une fois, de laisser s'exprimer une opinion plus critique que d'ordinaire face à l'organisation de la protection civile.

Quelle est votre opinion quant à l'engagement des femmes au service de la patrie?

J'ai toujours été une fervente partisane d'un engagement volontaire des femmes dans l'armée. Je crois en l'efficacité de notre défense nationale et soutiens toute action qui peut concourir à la renforcer. Or, les femmes ont un rôle certain à jouer dans l'armée qui, tant pour elles que pour leurs collègues masculins, est une formidable école de courage et de caractère.

Personnellement, je ne me suis pas engagée dans ce qu'on nommait jadis «Service Complémentaire Féminin», car l'image ridicule attribuée à l'époque à ces troupes de «garçons man-qués» manquait de crédibilité. Cependant de nombreux changements positifs ont été apportés. Le Service Féminin de l'Armée (SFA) accorde aujourd'hui les mêmes possibilités de promotion aux femmes qu'aux hommes. De plus, les responsables m'apparaissent raisonnables, femmes conscientes des capacités physiques et psychiques de leurs recrues, et qui organisent leur formation en conséquence.

▲ Et la question des armes?

C'est un faux problème. Je ne suis pas contre à priori. Les armes sont nécessaires pour se défendre et il ne faut pas en interdire l'utilisation aux femmes. Cependant, chacun doit rester à sa place: une femme n'est physiquement pas constituée pour porter des obus, ni tirer au canon.

Des changements sont en cours, tant dans les lois que dans les mœurs. Mais cela prend beaucoup de temps...

Le service de la patrie devrait-il être obligatoire également pour les femmes?

Obligatoire non, bien sûr. La femme connaît d'autres obligations tout au long de sa vie, à commencer par la maternité et l'éducation des enfants. C'est une obligation morale face à la Société, que de perpétuer l'espèce, de sacrifier sa carrière professionnelle pour s'occuper de la famille. Voilà un rôle féminin millénaire!

De toute façon, je suis contre cet esprit d'égalité à tous crins. Des différences existent entre les deux sexes, utilisonsles dans un sens de complémentarité plutôt que de rivalité.

Ne pensez-vous pas qu'un engagement dans la PCi soit plus compatible avec le rôle de femme au foyer?

Premièrement, le service dans l'armée ne se justifie que pour les jeunes femmes, sans obligation familiale. Impensable de priver une famille avec de jeunes enfants de la présence de leur mère, pendant les cours de répétition. Ensuite, je ne suis pas opposée aux femmes qui participent volontairement



Marianne Fritsch, Syndic de Gingins VD.

à la protection civile. Au contraire, je pense qu'elles possèdent un sens de l'organisation et de la conciliation qui ferait merveille dans un abri. Habituées à régler les diverses tensions au sein de la famille, elles pourraient jouer un rôle médiateur important dans une situation d'enfermement.

Mon scepticisme vient surtout du principe de base de la PCi. La «politique de l'autruche», cette vision d'un peuple qui s'enterre en attendant la fin du conflit, me dérange énormement.

Personnellement, je ne quitterais pas mes terres, mes vaches, ma maison pour m'enfermer dans un bunker, sans grand espoir de revoir la lumière du jour. Je préfèrerais mourir sous les bombes et les radiations que de survivre dans un monde défiguré, hostile et inhabité.

✓ Votre fonction de syndic vous ammène cependant à vous occuper de la PCi?

Je ne m'en occupe pas personnellement à Gingins. Cependant, je dois respecter les consignes de Berne et les désirs de mes concitoyens. Ainsi vient de s'achever la construction du premier abri, d'environ 450 places, protégeant ainsi la moitié de la population de Gingins (850 habitants).

On nous pousse tous les jours à construire un deuxième abri. Je suis contre cette folie des grandeurs, ce besoin de construire toujours plus grand, toujours plus cher. Heureusement, de tendance libérale, je me console en pensant que cela fait prospérer notre économie!

Cependant, je reconnais que des installations telles que le COP de Nyon (Centre opératoire protégé) sont d'une utilité bienvenue. Pouvoir continuer de soigner et d'opérer civils et militaires dans des conditions optimales est un progrès indéniable.

La proximité de la centrale nucléaire de Creys-Malville ne vous effraie-t-elle pas?

Bien sûr! Mais cela justifie-t-il vraiment la PCi? Nous vivons dans un système économique et politique dangereux. Il n'est pas possible de s'assurer contre tous les risques. De toutes façons, nombreuses sont les personnes qui se sentent rassurées parce qu'elles possèdent un abri-carnotzet dans la cave, au cas où... mais qui partent tête baissée se tuer au Paris-Dakar, en montagne ou sur les autoroutes. Ne vivons-nous pas en totale contradiction?

La protection civile neuchâteloise: ça marche!

Nul n'est sans savoir que la réalisation de notre protection civile est encore inachevée et que, d'une façon générale, même une très bonne protection civile ne nous mettrait pas à l'abri de tous les cataclysmes. Il n'y a pourtant pas de quoi se lamenter! Au contraire, on a tout lieu d'être réconforté quand l'on voit tout ce qui a déjà été organisé, construit ou exercé.

Parmi les quelque 150000 neuchâtelois, plus de 120000 peuvent déjà trouver place dans des abris modernes, dotés de filtres à poussières radioactives et 30000 autres peuvent s'abriter dans des constructions plus anciennes, démunies de filtres mais où la population disposera de masques de protection.

Par Madeleine Matile, instructrice PCi, La Sagne

Près de 200 instructeurs s'activent à former les hommes astreints à servir dans la protection civile et les femmes incorporées à titre volontaire. Grâce à eux, les organismes de nos communes disposent ensemble de 7000 personnes formées et appelées périodiquement à rafraîchir leur savoir-faire.

Sur les quatre centres opératoires protégés projetés, deux sont terminés (Neuchâtel et Couvet) et un troisième (La Chaux-de-Fonds) est en construction. A cela s'ajoute une bonne douzaine de postes sanitaires (à 32 lits), prêts à l'emploi, répartis dans plusieurs districts. Leur nombre va s'accroître encore. La Confédération a fourni à nos communes d'abondants stocks de matériel sanitaire, d'équipements de lutte contre le feu, etc., pour 17 millions de francs.

On doit ces résultats réjouissants au civisme des particuliers, qui aménagent des abris dans leurs immeubles, aux citoyens, qui participent sans trop rechigner aux cours d'instruction, aux cadres de la protection civile, qui consacrent beaucoup de leur temps à faire de leur organisme un corps efficace, aux autorités politiques à tous les niveaux, qui accordent des crédits substantiels.



Madeleine Matile, La Sagne NE

Tous ces moyens, les conseils communaux sont habilités à les mettre en œuvre d'office, dès qu'une situation de détresse risque de se produire ou survient inopinément, que ce soit sous l'effet de forces naturelles ou d'actes de guerre.

Donc tout bouge, presque partout, avec détermination et entrain. Il y a certes de petites communes qui doivent s'y prendre à deux fois pour libérer les crédits nécessaires à la construction de leurs abris publics. Il se trouve également des personnes pour estimer que les cours pourraient être mieux dirigés et avoir des programmes plus denses; enfin certains, mais ils sont peu nombreux, dénient toute valeur à la protection civile, parce qu'elle ne peut pas tout leur offrir. Mais ces lacunes, ces obstacles, on s'attelle à les supprimer et on s'efforce de rendre tolérants et coopératifs les «incroyants».

Les communes prennent la peine d'informer la population en organisant des journées «Portes de béton ouvertes», en incitant les gens de presse à rendre compte des exercices qu'elles font exécuter. A l'échelon du canton, on instruit avec sérieux, on conseille avec savoirfaire et on s'adresse aux réticents avec doigté. Tout cela, on le doit à notre chef cantonal et au conseiller d'Etat dynamique qui l'appuie. Les qualités d'homme d'Etat de ce dernier lui ont d'ailleurs valu récemment de mériter l'élection au Conseil fédéral.

L'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile est, quant à elle, une société privée. Elle s'efforce de seconder les milieux officiels dans l'information apportée au public sur la nature, la nécessité et les progrès, comme aussi sur les difficultés de cette branche de la défense générale. Ces derniers temps, l'association est parvenue à accroître de façon significative le nombre de ses membres. Parmi eux, il y a des notables, des hommes politiques, des députés, et même des représentants du canton aux Chambres fédérales (pas encore tous... mais ça viendra).

